

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de  
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature  
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

**18.44 L'outarde Houbara**

SACHANT que l'outarde Houbara (*Chlamydotis undulata*), oiseau migrateur venant des steppes sibériennes pour hiverner chaque année dans les régions désertiques du Pakistan, est menacée principalement par la chasse non réglementée;

PREOCCUPEE de ce qu'au Pakistan, les populations résidentes et migratrices d'outardes sont depuis longtemps en déclin;

NOTANT que la chasse à l'outarde Houbara est interdite dans les pays voisins de l'Inde et de l'Iran et qu'au Pakistan elle est également interdite aux citoyens de ce pays;

NOTANT EN OUTRE qu'il a déjà été recommandé à plusieurs reprises au gouvernement du Pakistan d'interdire totalement toute forme de chasse à l'outarde Houbara;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18<sup>e</sup> session:

1. PRIE INSTAMMENT les États de l'aire de répartition d'élaborer et de mettre en œuvre un plan complet de gestion des populations migratrices et résidentes d'outardes Houbara en vue de leur utilisation durable.
2. PRIE entre-temps le gouvernement du Pakistan d'appliquer immédiatement une interdiction totale de toute forme de chasse à l'outarde Houbara.
3. PRIE INSTAMMENT les gouvernements des pays du Moyen-Orient de soutenir les efforts du Pakistan en vue de la conservation de cet oiseau.